

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont utilisées par Amiens-Métropole afin de traiter votre demande : demande de branchement, abonnement au service de l'eau, raccordement au réseau, etc... Vos données sont conservées le temps nécessaire au traitement de votre demande, et le cas échéant pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée des durées de conservation imposée par les règles applicables en matière de prescription légale ou d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique dpo@amiens-metropole.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : Service juridique - DPO - Amiens Métropole - Place de l'Hôtel-de-Ville - 80027 Amiens CEDEX 1. Pour en savoir plus sur vos droits et la gestion de vos données, consultez notre politique de confidentialité sur amiens.fr

Chronologie de la procédure :

1. **Dépôt de la demande de branchement ou suppression dûment complétée par vos soins,**
2. Établissement du devis du branchement ou suppression par le Service de l'Eau et de l'Assainissement,
3. Retour du devis et des documents dûment complétés par vos soins,
4. Exécution des travaux,
5. Envoi de l'avis de somme à payer.